

PROCEDURES

Marchés de Travaux

	SEUILS	0	210 000 € HT	5 270 000 € HT
PROCÉDURE	Etat et collectivités territoriales	MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE	CHOIX DE L'ACHETEUR ENTRE 3 PROCÉDURES : - Appel d'offres - Marché négocié - Dialogue compétitif *	APPEL D'OFFRES OBLIGATOIRE Sauf si les conditions de recours au marché négocié ou au dialogue compétitif sont réunies

Marchés de Fournitures et de Services

	SEUILS	0	135 000 € HT	210 000 € HT
PROCÉDURE	Etat	MARCHÉS PASSÉS	APPEL D'OFFRES OBLIGATOIRE Sauf si les conditions de recours au marché négocié	
	Collectivités territoriales	SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE	au dialogue compétitif ou à la procédure allégée ** sont réunies	

* Même si les conditions de recours au dialogue compétitif fixées à l'article 36 ne sont pas réunies.

** Uniquement pour les marchés de services.